

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ



JEUDI 3 ET VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2026

MARRIOTT CHAMPS ELYSÉES PARIS OU À DISTANCE

28^e RENCONTRES ANNUELLES

LES JOURNÉES DU

BJCP

**Le rendez-vous incontournable
des professionnels de la
commande publique !**

Loi de simplification de la vie des entreprises, intelligence artificielle, souveraineté numérique et révision des directives européennes... Ce qu'il faut retenir de l'actualité 2026 en matière de commande publique décryptée par la DAJ

Pénal public des affaires : point d'actualité 2026 sur toutes les dispositions et arrêts à connaître

Toute la jurisprudence de l'année écoulée, analysée par le Conseil d'État et les experts les plus qualifiés en matière de contrats publics !

FORMATION
HOMOLOGUÉE



Une attestation vous sera remise
validant 14 heures de formation

En partenariat avec l'AATF



ADMINISTRATEURS
TERRITORIAUX

En partenariat avec :

BJCP



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR :

Philippe TERNEYRE

Professeur des universités
UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS
DE L'ADOUR
Coprésident du comité de rédaction du BJCP

Christine MAUGÜÉ

Présidente de la Section du contentieux
CONSEIL D'ÉTAT
Coprésidente du comité de rédaction du BJCP

Marie-Astrid NICOLAZO DE BARMON

Directrice des affaires juridiques DAJ
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Céline FRACKOWIAK

Sous-directrice du droit de la commande publique DAJ
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Sophie NICINSKI

Professeur des universités
UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-
SORBONNE
Coprésidente du comité de rédaction du BJCP

Gilles PELLISSIER

Assesseur à la 7^e chambre
de la Section du contentieux
CONSEIL D'ÉTAT

Bertrand DACOSTA

Président de la 10^e chambre
de la Section du contentieux
CONSEIL D'ÉTAT

8h45 Accueil des participants

L'ACTUALITÉ DÉCRYPTÉE PAR LA DAJ**9h00 Quelles sont les grandes actualités législatives et réglementaires de 2026 ?****Décrets de décembre 2025 : quelles évolutions concrètes pour les acheteurs publics ?**

- Quelles sont les principales mesures introduites par les décrets de décembre 2025 ?
- Quels changements en matière de passation, d'exécution et de dématérialisation des marchés ?
- Quels impacts pratiques pour les acheteurs publics et les opérateurs économiques ?
- Quelles précautions prendre pour sécuriser les procédures engagées en 2026 ?

Loi de simplification de la vie économique : quelles incidences sur la commande publique ?

- Quels sont les objectifs poursuivis par le législateur en matière de commande publique ?
- Quelles simplifications concrètes pour les acheteurs et les entreprises ?
- Les nouvelles dispositions modifient-elles les procédures de passation ou d'exécution des contrats ?
- Quels effets attendre sur les délais, les formalités et l'accès des PME à la commande publique ?

Lutte contre la fraude : quelles nouvelles obligations pour les donneurs d'ordres et les sous-traitants ?

- Quelles sont les dispositions de la loi renforçant la lutte contre la fraude applicables à la commande publique ?
- Les obligations de vigilance des acheteurs publics sont-elles renforcées ?
- Quelles conséquences pour la gestion de la sous-traitance et les contrôles en cours d'exécution ?
- Comment adapter les pratiques contractuelles afin de limiter les risques juridiques ?

Réforme européenne de la commande publique : quelles perspectives ?

- Quels sont les objectifs du futur paquet « commande publique » porté par la Commission européenne ?
- Une simplification des directives européennes est-elle envisagée ?
- Comment les nouvelles orientations européennes pourraient-elles renforcer la souveraineté économique et la compétitivité industrielle ?
- Quels changements anticiper pour les acheteurs publics français ?

Commande publique et souveraineté industrielle : quels nouveaux leviers ?

- Où en sont les négociations relatives au futur dispositif d'accélération industrielle européen ?
- Quels impacts pour les politiques d'achat public et les filières stratégiques ?
- Les nouveaux textes ouvrent-ils la voie à davantage de critères de résilience, de sécurité d'approvisionnement ou de préférence européenne ?
- Comment concilier ces nouvelles exigences avec les principes fondamentaux de la commande publique ?

Intelligence artificielle, cloud et commande publique : quelles conséquences du règlement CADA ?

- Quelles dispositions du règlement européen concernent directement les marchés publics ?
- Les achats d'intelligence artificielle et de services cloud devront-ils intégrer de nouvelles exigences ?
- Comment prendre en compte les obligations de transparence, de sécurité et de gouvernance des données ?
- Quels points de vigilance pour les acheteurs dans leurs futurs contrats numériques ?

Agriculture et alimentation : quelles nouveautés pour les achats publics ?

- Que prévoit le projet de loi relatif à l'urgence, à la protection et à la souveraineté agricole ?
- Les acheteurs disposeront-ils de nouveaux outils pour favoriser les filières agricoles françaises ou locales ?
- Quels impacts pour les marchés de restauration collective et les achats alimentaires ?
- Comment articuler ces évolutions avec le droit européen de la commande publique ?

Les travaux du Conseil national de la commande publique : quelles évolutions des pratiques ?

- Quels nouveaux avis, recommandations ou guides pratiques ont été publiés par le CNCP ?
- Quelles bonnes pratiques sont proposées aux acheteurs publics ?

- Ces travaux annoncent-ils de futures évolutions réglementaires ?
- Comment s'approprier ces recommandations dans les procédures de passation et d'exécution ?

Transparence salariale : quelles incidences pour les marchés publics ?

- Où en est la transposition de la directive européenne sur la transparence des rémunérations ?
- De nouvelles obligations pourront-elles être intégrées dans les marchés publics ?
- Les critères sociaux et les conditions d'exécution devront-ils évoluer ?
- Comment les acheteurs peuvent-ils anticiper ces nouvelles exigences ?

12h30 Déjeuner

ACTUALITÉ DE L'EXÉCUTION, LA RÉSILIATION, LA RESPONSABILITÉ ET LA CESSATION DES CONTRATS PUBLICS**14h00 Quelles actualités jurisprudentielles ?**

- Faut-il restituer au délégant le montant des prestations payées par les usagers mais non encore réalisées au terme du contrat de délégation de service public ?
• CE, 10 décembre 2025, Société Vert Marine
- La détermination des seuils d'un appel d'offres en fonction de la demande d'un candidat constitue-t-elle un délit de favoritisme ?
• Cass, Crim, 7 janvier 2026
- Qui est responsable des dommages occasionnés par un fait de force majeure ou par un cas fortuit avant la réception d'un ouvrage ?
• CE, 3 avril 2026, Commune de Montfermeil
- L'autorité concédante peut-elle exiger de tous les candidats la reprise et l'exécution d'un contrat d'achat d'eau conclu avec l'un des candidats ?
• CE, 16 juin 2026, Société Suez Eau France et Syndicat mixte Aquavesc
- À quelles conditions le juge retient une reconnaissance de responsabilité du constructeur interrompant le cours de la garantie décennale ?
• CE, 13 avril 2026, Société Alumin et Société Bureau Veritas Construction
- Qu'est-ce qu'un marché public « en cours » au sens de l'article 72 de la directive 2014/24/UE ?
• CJUE 4 juin 2026, Strominator Elektro GmbH, C-820/24.

L'ACTUALITÉ DE LA THÉORIE GÉNÉRALE DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS DOMANIALES

- Les accords collectifs dans la fonction publique ont-ils une valeur contractuelle ?
• CE, Ass, 10 décembre 2025, Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services – Force Ouvrière
- Quelle est la nature d'un contrat de sous-occupation par une personne publique d'immeubles édifiés par une personne privée dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels et appartenant à un crédit-bailleur ?
• TC, 8 décembre 2025, CCI de l'Hérault contre SCI Icare's lounge
- Quelle est la nature d'un contrat conclu entre deux personnes publiques, ayant pour objet la cession de parcelles du domaine public ?
• TC, 8 décembre 2025, Commune de Saint-Sever c/ Syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan
- À quelles conditions un État membre peut-il adopter une réglementation instituant un registre des partenaires du secteur public, dont la méconnaissance est assortie d'importantes amendes et entraîne l'exclusion automatique de la participation à des marchés publics ?
• CJUE, 22 janvier 2026, AK Dihopolec s.r.o MABONEX SLOVAKIA spol. S.r.o
- La circonstance qu'un administrateur d'une société soit russe implique-t-elle qu'elle agisse pour le compte ou selon les instructions d'un ressortissant russe ?
• CJUE, 12 février 2026, Question préjudicielle du Conseil d'État italien
- Les surcoûts de loyers imputables à une rupture anticipée d'une convention d'occupation domaniale sont-ils indemnisables ?
• CE, 16 février 2026, VNF
- À quelles conditions une personne publique peut-elle abroger sa décision d'approuver une vente de biens immobiliers ?
• CE, 16 mars 2026, Société JKB
- Les dispositions du code de la commande publique relatives aux prix définitifs sont-elles nouvellement applicables aux organismes de construction et de gestion des logements sociaux ?
• CE, 6 mai 2026, Union sociale pour l'habitat
- Quels sont les droits de l'acquéreur d'une parcelle du domaine privé lorsque la vente est assortie de conditions résolutoires non réalisées ?
• CE, 26 mai 2026, Commune de Martigues

18h00 Clôture de la conférence

Rémy SCHWARTZ

Président de la section des études, de la prospective et de la coopération

CONSEIL D'ÉTAT

Coprésident du comité de rédaction du BJCP

Thierry DAL FARRA

Avocat à la cour

UGGC AVOCATS

Membre du comité de rédaction du BJCP

François TENAILLEAU

Avocat associé

CMS FRANCIS LEFEBVRE

8h45 Accueil des participants

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS ET DES CONCESSIONS

9h00 Quelle jurisprudence en la matière en 2026 ?

- Est-il possible de prévoir une prime pour les candidats ayant remis des offres non conformes à un marché d'architecture et d'ingénierie ?
 - CE, 10 décembre 2025, Société Moon Safari et autres
- Non-renvoi d'une QPC sur la conformité de l'obligation de publicité préalable à l'attribution d'un marché à certains principes constitutionnels
 - CE, 24 décembre 2025, SPQR et autres
- Contrôle du juge du référé limité à l'erreur manifeste d'appréciation lors du rejet d'une offre anormalement basse
 - CE, 23 décembre 2025, Eurométropole de Strasbourg
- Dans le cadre d'une relation de quasi-régie, comment faut-il apprécier le critère de l'activité de la personne morale contrôlée lorsqu'elle est à la tête d'un groupe de sociétés ?
 - CJUE, 15 janvier 2026, AVR-Afvalverwerking BV
- Une filiale détenue à 100% doit-elle être considérée comme une « autre entité » lorsque sa société mère recourt à ses capacités pour l'exécution d'un marché ?
- Une société mère qui entend recourir aux capacités d'une filiale détenue à 100% peut-elle être exclue d'une procédure si elle ne communique par le DUME de cette filiale ?
 - CJUE, 22 janvier 2026, LIPOR, etc.
- Le promoteur d'un projet proposé à une personne publique peut-il disposer d'un droit de priorité lui permettant de se substituer à l'opérateur initialement retenu à l'issue de la procédure de mise en concurrence portant sur son projet ?
 - CJUE, 5 février 2026, Urban vision SpA c/ Commune di Milano, etc.
- L'acheteur peut-il utiliser un critère social relatif à l'augmentation de la masse salariale du personnel exécutant le marché ?
 - CJUE, 5 mars 2026, AESTE
- Quelles sont les conséquences d'un conflit d'intérêts entre l'AMO et l'un des candidats ?
 - CE, 3 avril 2026, Société Experis France
- Le respect d'une procédure minimale fait-il entrer le marché dans le champ de la procédure adaptée même s'il est en dessous des seuils ?
 - CE, 17 avril 2026, M. Goumault et autres
- Les justifications objectives qui fondent les spécifications techniques doivent-elles être portées à la connaissance des opérateurs ?
 - CJUE 16 avril 2026, Sof Medica SA

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE DES PROCÉDURES DE RÉFÉRÉS, RECOURS CONTENTIEUX ET CONFLITS DE JURIDICTION

- Quel est le juge compétent pour connaître de l'action récursoire d'un centre hospitalier contre un praticien libéral contractuellement associé au service public ?
 - TC, 8 décembre 2025, Centre hospitalier O. c/ M.H.
- Quel juge compétent pour connaître des actions du tiers à un contrat portant sur le domaine privé d'une personne publique ?
 - TC, 9 février 2026, SARL Guyane Ferraille et M. Mac Van c/Préfet de la Guyane etc.
- Quel est l'ordre de juridiction compétent pour régler un litige opposant un propriétaire non abonné à l'exploitant d'un service de distribution d'eau ?
- Un propriétaire non abonné peut-il invoquer le caractère abusif d'une clause du règlement du service ?
 - CE, 3 mars 2026, Grenoble-Alpes métropole
- Un mémoire en réclamation doit-il préciser les bases de calcul des sommes réclamées ?
 - CE, 3 mars 2026, Société Kosmos

-
- Le juge du « référé mesures utiles » peut-il ordonner à l'ancien concessionnaire la restitution des biens de retour ?
 - CE, 4 mars 2026, Société Groupe Partouche et Société Jean Metz
- Un référé précontractuel est-il recevable contre une procédure de passation d'un nouveau marché, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique, si des marchés ont déjà été conclus ?
 - CE, 12 mars 2026, Société hôtelière ADH

12h30 Déjeuner

ACTUALITÉS DES CONTRATS COMPLEXES

14h00 Quelles nouveautés en 2026 ?

- Généralisation des SEMOP dans la loi de simplification de la vie économique (loi « SVE ») et tiers financement : pourquoi ce montage ?
- Inscription des VEFA publiques au niveau législatif (loi SVE) : quel impact ?
- Les contrats mixtes à objet immobilier : quelle utilisation ? Quelles limites ?
- Les marchés globaux avec valorisation après la loi SVE : expansion ou recul ?
- Le décret « efficacité énergétique » peut-il relancer le MGPE-PD ?
- Les concessions bâtimentaires comportant un programme public et un programme privé : exemples de mise en œuvre
- Le marché de partenariat : quels cas d'utilisation en 2026 ?

FAVORITISME, POLITIQUE DE CADEAUX, PRISE ILLÉGALE ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Quels enjeux contemporains pour la commande publique ?

Quel avenir pour les acteurs publics ?

- Quelle est la réalité du risque pour les acheteurs publics et pour les entreprises ?
 - Quid de la sévérité du juge pénal par rapport à la conception du juge administratif en matière de référé précontractuel et d'annulation des contrats de la commande publique ?
 - Intention coupable et délit de favoritisme : un professionnel du secteur public peut-il invoquer l'absence d'intention de commettre le délit ou encore l'absence de favoriser quiconque ?
 - Le risque de complicité passive de la hiérarchie : faut-il laisser faire ? Faut-il dénoncer les agents publics au procureur de la République (art.40 du code de procédure pénale)
 - Le risque de recel pour l'entreprise : faut-il spontanément refuser un contrat dont la passation serait irrégulière ?
 - Évolution de la jurisprudence judiciaire en matière de délit de favoritisme : vers le renforcement du délit ?
 - Va-t-on vers l'abandon explicite de la condition tenant à l'existence d'un avantage injustifié par la Cour de cassation ?
 - Le juge pénal s'est-il éloigné de l'esprit initial de la loi du 3 janvier 1991 instituant le délit de favoritisme ?
 - Quid des personnes visées par le délit et du poids des sanctions ?
 - Quel risque pour les personnes morales ?
 - Quid des tentatives jurisprudentielles de remise en cause du délit de favoritisme : inventaire des QPC
- Quelles évolutions législatives en matière de prise illégale d'intérêts ?
- Quid du conflit d'intérêts ? Comment l'éviter en pratique ?
- « Politique des cadeaux » : quelle charte de bonnes pratiques mettre en place au sein de la collectivité ? comment éviter les contentieux ?
- Quid de la possibilité d'un contentieux devant le juge des comptes publics ?
- Le cumul délit de favoritisme et sanctions administratives devant la Cour de discipline budgétaire et financière

18h00 Clôture de la conférence

LES INTERVENANTS



Bertrand DACOSTA

Conseil d'État

Il est président de la 10^e chambre de la Section du contentieux du Conseil d'État depuis juillet 2020, après avoir été assesseur à la 7^e chambre. Il est également professeur associé à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.



Sophie NICINSKI

Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, elle est également l'auteur de plusieurs ouvrages en droit public et coprésidente du comité de rédaction du Bulletin Juridique des Contrats Publics.



Thierry DAL FARRA

Cabinet UGGC & Associés

Avocat Associé du Cabinet UGGC & Associés, il est spécialiste du droit public économique, du droit de la responsabilité de la puissance publique et du droit pénal de la commande publique. Il est également membre du Comité de rédaction du BJCP.



Gilles PELLISSIER

Conseil d'État

Docteur en droit, il est assesseur à la 7^e chambre de la Section du contentieux, spécialisée dans le droit des contrats publics



Céline FRACKOWIAK

Sous-directrice du droit de la commande publique à la DAJ du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.



Rémy SCHWARTZ

Président de la section des études, de la prospective et de la coopération au Conseil d'État
Coprésident du comité de rédaction du BJCP.



Marie-Astrid NICOLAZO DE BARMON

Elle est nommée directrice de la direction des affaires juridiques du ministère de l'Économie et des finances, le 30 mars 2026. Elle occupait depuis septembre 2024 les fonctions d'assesseur à la quatrième chambre de la Section du contentieux et rapporteure à la section des finances du Conseil d'État. Ancienne élève de l'École normale supérieure (Ulm) et de l'ENA, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, elle est titulaire d'une maîtrise d'histoire.



François TENAILLEAU

Avocat associé
CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS



Christine MAUGÜÉ

Elle est présidente de la Section du contentieux au Conseil d'État. Elle est également coprésidente du comité de rédaction du Bulletin Juridique des Contrats Publics.



Philippe TERNEYRE

Université de Pau et des Pays de l'Adour
Professeur de droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, il est aussi responsable, au sein du Centre de recherche « Pau droit public », du programme de recherches « Droit public des affaires ». Il est également coprésident du comité de rédaction du Bulletin Juridique des Contrats Publics.

La revue

Le Bulletin juridique des contrats publics (BJCP), revue bimestrielle éditée par EFE depuis 1998, s'affirme comme la première revue consacrée entièrement à l'actualité du droit et du contentieux des contrats publics. Les spécialistes incontestés qui animent son comité de rédaction vous proposent en exclusivité :

- Une analyse détaillée de la jurisprudence administrative, judiciaire et communautaire
- Des chroniques d'actualité
- Une veille des textes essentiels intéressant les contrats publics



www.bjcp.fr

POUR QUI ?

Au sein des collectivités territoriales, EPCI, État, EPA, EPIC, hôpitaux et EPL (SEM, SPL, SPLA)

- Élus et leurs adjoints
- Secrétaires généraux
- Directeurs généraux des services et directeurs généraux adjoints
- Directeurs et responsables de la commande publique et leurs équipes
- Directeurs et responsables des marchés publics et leurs équipes
- Directeurs et responsables du contentieux et leurs équipes
- Gestionnaires de contrats
- Gestionnaires d'infrastructures et services en réseaux

Au sein des entreprises :

- Directeurs et responsables administratifs
- Directeurs et responsables juridiques et leurs équipes
- Directeurs et responsables du contentieux
- Directeurs et responsables de grands projets

Avocats et conseils juridiques du secteur public

POURQUOI ?

- Décrypter les enjeux des nouvelles réglementations et de la jurisprudence de l'année écoulée grâce à l'expertise de la DAJ, du Conseil d'État et d'éminents universitaires et avocats
- Identifier et gérer les risques juridiques et contentieux liés à la pratique des contrats de marché public

COMMENT ?



Si vous assistez à cette conférence en présentiel, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale



Si vous assistez à cette conférence en distanciel, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à un lien envoyé après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

ORGANISATION DES JOURNÉES

- Accueil des participants : 8h45
- Début de la formation : 9h00
- Pauses-café le matin et l'après-midi
- Déjeuner : 12h30
- Fin de la journée : 18h00



**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE.
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part d'EFE :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

JEUDI 3 OU VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2026

MARRIOTT CHAMPS ELYSÉES PARIS OU À DISTANCE

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 11

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Vincent BOYAJEAN

Responsable conférence secteur public

+33 6 03 22 46 52

PARTICIPATION (TVA 20 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL*
2 jours	1 595 € HT	1 395 € HT

(*tarif réservé aux mairies, conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines)

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

les acteurs de
la compétence

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence

